



Au moment où ce Poing sur a été finalisé, les français, Paris n'avaient pas encore été la cible de fanatiques sanguinaires. Nous condamnons ces actes qui nous ont profondément choqués. L'état d'urgence a été décrété et sera peut-être prolongé pour plusieurs semaines, plusieurs mois.

La vigilance s'impose à nous : en effet, notre capacité d'action collective par la grève et les manifestations risque d'être fortement réduite voire interdite si l'état d'urgence devait être prolongé, aussi les « réformes » récemment annoncées ou à venir doivent être suspendues.

Stop à la détérioration du SAG CFP Rhin et Danube **Accueil ! Attention danger pour les agents et les contribuables !**

L'administration a pris la décision d'organiser notre administration en back office et en front office, elle doit donner les moyens aux agents qui sont en front office d'assurer leur mission primordiale d'accueil du public en mettant d'une part les moyens humains indispensables à sa réalisation et d'autre part en réfléchissant à la meilleure organisation de l'accueil sur le SAG du CFP Rhin et Danube.

Ce que la CGT demande de façon récurrente depuis des mois, avec la recrudescence des incivilités et des agressions de toute nature dont sont victimes avant tout les agents de l'accueil physique.

Les choses sont délicates depuis des années, mais depuis le 1er septembre c'est catastrophique !

En effet, aucun des 3 agents qui ont obtenu leurs mutations vers d'autres services n'a été remplacé. Ce service clef est toujours sous tension. Il a, au moins, un déficit de 3 agents auquel se rajoutent

des congés maladie (qui ne peuvent que se multiplier au regard des conditions de travail inacceptables qu'ils subissent).

A l'heure où nous écrivons, il n'y a que 6 agents qui assurent l'accueil physique des contribuables (Parmi eux, deux sont à 80 %) et uniquement 2 agents responsables de la caisse (dont un à 60%).

Les agents sont en droit de se demander ce que fait la direction pour assurer des conditions de travail qui ne les conduisent pas vers une tension nerveuse source de maladie. Ils sont en droit de se demander ce que fait la direction pour assurer leur sécurité et leur intégrité physique quand les files d'attente s'allongent. Ce qui conduit les contribuables à l'énervement, à l'incivilité et à des actes physiques non tolérables.

Les agents de l'accueil sont en droit de se demander si la direction ne fait pas tout pour dégrader l'accueil physique dont elle ne veut plus. Elle s'en cache à peine. Les contribuables qui veulent rencontrer des agents des finances publiques dérangent la direction, la direction générale et le ministre !

Ce point est tout aussi inadmissible que ceux que nous venons d'énoncer.

Par pétition signée à 100 %, les agents de l'accueil réclament que 3 agents soient mis à la disposition du service de façon permanente et immédiate. Ils informent la direction qu'ils ne peuvent plus en toute sécurité pour eux-mêmes et les contribuables continuer ainsi. Ils informent la direction qu'au prochain incident les mettant en danger, ils appliqueront immédiatement leur droit légitime à se protéger : le droit de retrait. Avec l'aide de la CGT, ils exigent de la direction qu'elle prenne les mesures immédiates indispensables.

Par pétition signée en 3 jours par près de 400 contribuables, les usagers des finances publiques affirment tenir à être reçus physiquement. Ils ne se satisfont pas de centrales téléphoniques, ni d'une administration en ligne, impersonnelle, déprimante et moins efficace.

Les usagers exigent que la Direction Départementale de l'Isère mette immédiatement à disposition les moyens pour assurer un accueil physique de qualité, qu'elle s'est engagée à proposer partout et en particulier au CFP Rhin et Danube.

Les usagers exigent que le gouvernement ouvre le concours très largement, en créant des emplois de fonctionnaires d'État sous statut, pour assurer toutes les missions de service des finances publiques.



Le PPCR : qu'est ce que c'est ?

Il s'agit du Parcours Professionnel des Carrières et Rémunérations

Position de la Commission exécutive en Isère :
La CGT ne doit pas signer le protocole dit PPCR

Après analyse du protocole d'accord dit PPCR, la commission exécutive réunie le 27 août 2015 s'est prononcée à l'unanimité contre la signature de cet accord.

La CE de l'Isère considère que le projet dit de « Modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations » (PPCR) est une contre-réforme qui s'inscrit dans le contexte de régression sociale suivant :

- Restriction budgétaire et suppressions massives d'emplois,
- Attaque permanente de nos acquis, coups portés à l'hôpital public, La Sécu, à l'Éducation nationale, etc., au moment même où le gouvernement, au travers du Pacte de responsabilité, offre 50 milliards d'euros au patronat, ce qui exige 40 milliards de coupe dans le budget de l'Etat,
- La DGFIP annonce déjà de nouvelles restructurations du réseau par la fermeture et la fusion de centaines d'unités de travail en lien direct avec la loi NOTRe qu'elle affiche fièrement sur le site national ULYSSE,
- Nombre de collègues ne peuvent déjà plus se prévaloir de la règle du maintien sur la commune en cas de suppression d'emplois et se voient contraints d'aller travailler sur d'autres communes. A ce rythme, la mobilité imposée obligera de plus en plus de collègues à parcourir des dizaines de kilomètres pour aller au bureau. A moins qu'ils ne préfèrent la démission.

La Ministre de la Fonction Publique voudrait obtenir la validation du PPCR par les organisations syndicales et **le pire est à venir si elle l'obtenait**. Elle a besoin de fonctionnaires corvéables et malléables à merci pour aller au bout de la casse de nos missions de service public et de la destruction du maillage territorial.

Dans toute la FPE (aux Finances par les fusions et fermetures de service, à l'Ed. Nationale avec sa régionalisation), dans la Fonction Publique Hospitalière (Fermetures de lits, partenariat public/privé), dans la Fonction Publique Territoriale (suppression induite par la réforme territoriale, les délégations de service public etc.), **nos statuts particuliers sont un obstacle au placement des fonctionnaires sous l'autorité du préfet de région.**

Tout comme nos statuts font obstacle à la remise en cause de nos différents régimes indemnitaires.

Le texte soumis à l'accord est explicitement porteur d'attaques pour l'avenir de la Fonction publique sur ses trois versants. Le cadre national et collectif du statut général et des statuts particuliers sont fragilisés. La fusion de corps et la création de corps interministériels sous la tutelle du préfet de région, portent atteinte à nos droits et garanties. Le recrutement sur la base du concours dans la fonction publique d'État est fragilisé. La continuité du service public sur tout le territoire et l'égalité d'accès sont balayées. Quelques exemples non exhaustifs :

1. «...les recrutements des fonctionnaires, fondés sur **le principe** du concours, doivent non seulement garantir l'apport des qualifications et compétences nécessaires au bon fonctionnement du service public **mais aussi assurer la constitution d'une fonction publique à l'image de la diversité de la société et plus à même d'en comprendre les attentes** » sic. Les attentes de qui ? Du patronat et des intérêts privés et non la satisfaction des besoins de la population. C'est un frein à la réouverture des services publics fermés, hôpitaux, bureaux de Poste, écoles etc !
2. « Les procédures de recrutement **sans** concours dans le 1^{er} grade de la catégorie C seront harmonisées entre les 3 versants de la fonction publique... » L'Égalité d'accès à la fonction publique garantie par le concours est remise en cause !
3. « La mobilité doit tout à la fois permettre de répondre aux légitimes souhaits d'évolution des fonctionnaires et d'assurer de manière efficace la présence de fonctionnaires là où les usagers en ont **le plus** besoin ». La carrière ne doit être que choisie, la présence du service public doit être assurée sur tout le territoire, et l'égalité d'accès pour tous

MOBILISATION PAYANTE A LANNOY : LA TRÉSORERIE NE FERMERA PAS !

La mobilisation était forte pour le maintien de la trésorerie de Lannoy et de l'ensemble de ses missions (recouvrement impôt et SPL) : opposition des élus (plusieurs délibérations, motions adoptées en conseil municipal), des personnels et de leurs représentants (vote contre unanime en CHS-CT) et surtout des usagers (une pétition des usagers de Lannoy recueillant plus de 2500 signatures a été remise la semaine dernière au Directeur).

A l'issue du Comité technique local et de longs débats, les élus CGT Finances publiques, avec l'appui des collègues de la trésorerie, ont obtenu que la DRFIP Nord retire totalement son projet de fermeture et de transfert de la mission recouvrement au 01/01/2016.

Article de la voix du nord :

<http://www.lavoixdunord.fr/region/la-tresorerie-de-lannoy-ne-fermera-pas-en-2016-mais-ia24b58794n3076598>

D'autres luttes ne sont pas encore victorieuses, mais certaines ont été actées par l'Administration : A Vicdessos dans l'Ariège, à Miramas dans les Bouches-du-Rhône, à Lannoy et Marchiennes dans le Nord, à L'Isle-en-Dodon en Haute-Garonne, dans la Somme à Acheux-en-Amiénois, à Alberstroff en Moselle, dans le Lot à St-Gery, et chaque jour voit sa fermeture de trésorerie annulée.

Sans syndicat, t'es tout seul !

Pas de libertés syndicales sans une CGT plus forte. Toute l'histoire se résume à cette équation : **accepter de subir la loi des dirigeants politiques ou patronaux, ou agir pour se faire respecter dans sa dignité et son intégrité physique et mentale.**

Une chose est certaine, sans syndiqué, il n'y aurait pas de syndicat, de même que sans syndicat, il n'y aurait pas de droits pour les salariés !

Se syndiquer, c'est participer à la vie et à l'action collective pour gagner de nouveaux droits et se faire respecter en tant qu'être humain et en tant que salarié.

L'engagement dans l'action syndicale, c'est le refus de subir !

La liberté syndicale est fondamentale, c'est un droit humain universellement reconnu et protégé ; liberté consacrée par différentes constitutions ou traités.

Mais cette liberté est de plus en plus contrainte (lois, criminalisation de l'action syndicale, discriminations, etc). Le patronat, le gouvernement français mais aussi les Institutions européennes veulent imposer des réformes réactionnaires, supprimer des garanties et des acquis sociaux. Pour oeuvrer le plus aisément possible, ils essaient par différents moyens d'uniformiser le syndicalisme, de l'institutionnaliser afin qu'il ne soit plus qu'à leur service, un outil d'accompagnement des décisions patronales et gouvernementales. La liberté de l'action syndicale dans ses différentes expressions est aujourd'hui comme hier importante pour toutes et tous afin de gagner des droits et des conquêtes sociales.

Elle doit pouvoir s'ancrer dans des pratiques syndicales libres de toutes contraintes via un syndicalisme de contre-pouvoir, de transformation sociale véhiculant des valeurs de justice, de démocratie, d'égalité, de solidarité et de progrès social.

Notre organisation syndicale est indépendante du patronat, du gouvernement. Elle est un outil au service des revendications des salarié-es, des privé-es d'emplois, des retraité-e-s afin que chacun-e puisse prendre son destin en main, décider de son avenir, oeuvrer pour son émancipation. Elle est un bien commun.

La discrimination syndicale est un délit puni par la loi ! Article 225-1 du Code pénal

La liberté syndicale est un droit humain universellement reconnu et protégé, une valeur fondamentale consacrée par la Constitution de l'Organisation internationale du travail, depuis 1919.

Se syndiquer est un droit garanti par la constitution française. Chaque salarié a le droit de se syndiquer même s'il n'existe pas de syndicat dans son entreprise et rien ne l'oblige à signaler son adhésion à son employeur. Il peut également voter aux élections professionnelles et participer aux actions collectives : négociations, manifestations, grèves... **C'est cela la liberté syndicale !**

De l'accompagnement d'un salarié menacé de sanction, à la grève pour des augmentations de salaire uniformes, **tout relève de la même intervention syndicale**, du même besoin de chaque salarié individuellement et des salariés dans leur ensemble d'être entendus, de gagner de nouveaux droits, d'améliorer leurs conditions de vie.